

- CDD de 12 ou 24 mois (modulable dans certains cas) selon le diplôme préparé comprenant une période d'essai de 45 jours.

## LES AVANTAGES

### Employeur



- ✓ Les coûts de formation sont pris en charge sous réserve d'acceptation par l'OPCO de la branche coiffure.
- ✓ Aucun frais à la charge de l'entreprise en dehors du salaire du jeune.
- ✓ Depuis 2019, une aide unique à l'embauche remplace les 4 dispositifs suivants : aide TPE Jeunes apprentis, prime régionale à l'apprentissage pour les TPE, aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire et crédit d'impôt apprentissage.
- ✓ **NOUVEAUTÉ 2020** : 5000 euros d'aide pour la première année d'exécution du contrat pour l'accueil d'un alternant de moins de 18 ans, 8000 euros pour l'accueil d'un alternant de plus de 18 ans (valable pour les alternants de moins de 30 ans).

### Apprenti



- ✓ Bénéficier de la prise en charge des frais de formation par l'OPCO de la branche coiffure.
- ✓ Obtenir une rémunération pendant sa formation.
- ✓ Aide au financement du premier équipement : 500 €

• 1 journée par semaine au centre de formation

• 27 heures hebdomadaires garanties en entreprise

### POUR QUI ?

- Les jeunes de 15 à 25 ans souhaitant compléter leur formation
- Toute personne en reconversion professionnelle de plus de 26 ans

— Grille de rémunération en contrat de professionnalisation : en % du SMIC

	Salaire de base (BAC ou inférieur)	Salaire majoré (BAC pro au minimum)
- 21 ans	55 %	65 %
21-25 ans	70 %	80 %
26 ans et plus	100 % du SMIC	

- **CDD de 12 ou 24 mois (modulable dans certains cas) selon le diplôme préparé comprenant une période d'essai de 45 jours.**

## LES AVANTAGES

### Employeur



- ✓ Les coûts de formation sont pris en charge sous réserve d'acceptation par l'OPCO de la branche coiffure.
- ✓ Aucun frais à la charge de l'entreprise en dehors du salaire du jeune.
- ✓ Depuis 2019, une aide unique à l'embauche remplace les 4 dispositifs suivants : aide TPE Jeunes apprentis, prime régionale à l'apprentissage pour les TPE, aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire et crédit d'impôt apprentissage.
- ✓ **NOUVEAUTÉ 2020** : 5000 euros d'aide pour la première année d'exécution du contrat pour l'accueil d'un alternant de moins de 18 ans et 8000 euros pour l'accueil d'un alternant de plus de 18 ans.

### Apprenti



- ✓ Être inscrit et recevoir les cours au centre de formation pendant 6 mois si l'employeur n'a pas encore été trouvé (au lieu de 3 mois auparavant).
- ✓ Bénéficier de la prise en charge des frais de formation par l'OPCO de la branche coiffure.
- ✓ Obtenir une rémunération pendant sa formation.
- ✓ Aide au financement du permis B et de l'achat d'équipements pédagogiques.

- 1 à 2 journées par semaine au centre de formation

### POUR QUI ?

- Les jeunes de 15 à 29 ans (+ 30 ans avec dérogation)

— Grille de rémunération des apprentis préparant une première formation de niveau V :

	Moins de 18 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
1 <sup>e</sup> année	29 %	45 %	55 %	102 %
2 <sup>e</sup> année	41 %	53 %	63 %	102 %
MC	54 %	68 %	78 %	115 %

— Grille de rémunération des apprentis préparant une formation de niveau IV : en % du SMIC

	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
1 <sup>e</sup> année	57 %	67 %	80 %	100 %
2 <sup>e</sup> année	67 %	77 %	80 %	100 %